

« Nous voulons être libres de vivre déconnectés »

La petite commune de Bovel réunie autour de son maire, José Mercier, est la première en France à tenter la cour administrative d'appel contre les compteurs Linky.

La mobilisation



José Mercier n'en démord pas. Le maire de Bovel, suivi par sa population et son conseil, ne veut pas de compteurs Linky dans sa commune. Le tribunal administratif de Rennes a annulé, sur le fond, la délibération du conseil refusant la pose de ces nouveaux compteurs. Motif : ce n'est pas de la compétence de la commune puisque celle-ci a délégué la compétence « électrification » au Syndicat d'électrification d'Ille-et-Vilaine...

« La compétence, oui ! La propriété des compteurs non ! Le syndicat en a seulement l'usufruit... » Et c'est là dessus que José Mercier et l'avocat de la commune, Antoine de Lombardon, du cabinet Artemisia, vont batailler pour légitimer le droit de Bovel à refuser le compteur qu'Enedis s'efforce d'installer partout en France.

En appel à Nantes

C'est la première commune à tenter la cour administrative d'appel. « Je sais. C'est le pot de terre contre le pot de fer. Déjà, Enedis a fait pression, disant subir un préjudice. Et la

procédure a été accélérée par un recours en suspension du préfet, seulement deux mois après l'annulation du tribunal administratif... »

Le maire de Bovel, 600 habitants, n'en est pas à son premier combat. Il y a vingt ans, il avait fait reculer Netra Onyx, qui voulait créer un centre d'enfouissement dans un bois de la commune. Ce qui l'avait conduit à la tête d'équipe municipale.

« Je veux que ce soit clair : on ne refuse pas ces compteurs parce qu'on en a peur... Mais par choix de société ! Ils n'apportent aucun progrès aux usagers. Ils sont avant tout des collecteurs d'information. »

Le quotidien à la loupe

Toutes les trente minutes, le compteur effectue et stocke un relevé de l'index de consommation du logement, mais il pourra aussi fournir des données sur les objets connectés via la technologie du courant porteur en ligne (CPL). Parmi ces objets connectés : le réfrigérateur, la machine à laver, le lave-vaisselle, le chauffe-eau, le téléviseur, l'ordinateur, etc.

Le patron d'Enedis, Philippe Monloubou, ne s'en cache pas : ces données constituent une nouvelle manne pour l'entreprise. Dès l'été 2016, il expliquait : « Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur : big data, usages domestiques, objets connectés... »

Ces données intéressent les vendeurs pour leur permettre d'aiguiser leurs arguments de vente. « Et ce sont ainsi tous nos gestes quotidiens qui sont épiés pour être marchandisés, rouspète José Mercier. C'est la vraie raison d'être de ces compteurs ! »



José Mercier, maire de Bovel.

La population de Bovel, réunie autour de son maire, revendique le droit de ne pas être ainsi épiée et décortiquée. « Nous, on veut être libres de vivre déconnectés de cette société marchande. De faire nos propres choix, sans être influencés. »

Une souscription populaire a été lancée par l'association AALGA (Association anti linky Gazpar Aquarius de Bretagne) pour aider la commune à payer l'avocat qui prépare le dos-

sier pour le défendre devant la cour administrative d'appel, à Nantes. « Nous nous irons devant le Conseil d'État s'il le faut. C'est de ma responsabilité d' élu de mener ce combat jusqu'au bout. »

En France, 485 communes refusent le compteur Linky.

Christelle GA